Conditions générales de vente

RADAR Autonome

Veille réglementaire des dispositifs médicaux, en libre-service, réservée aux professionnels

Référence	RAD-CGV, version 1.3 du 02/11/2026
Statut	Version approuvée par Rémy Moulin le 02/11/2026
Entrée en vigueur	À sa mise en ligne dans l'Outil
Éditeur	AVADA-CONSULT (AVADA Consult), SARL au capital de 69 440 €, 205 Chemin du Mont, 69530 Orliénas, France ; RCS Lyon 939 166 971
Contact	contact@avada-consult.fr ; +33 6 84 09 05 87
Service	app.avada-consult.fr

La version opposable au Client est le PDF publié dans l'Outil à la date de son acceptation.

Sommaire

Préambule 3
Article 1. Définitions 3
Article 2. Objet, champ d'application et documents contractuels 4
Article 3. Inscription, compte et essai gratuit 4
Article 4. Description du Service 5
Article 5. Limites du Service et rôle du Client 6
Article 6. Usage de l'intelligence artificielle 6
Article 7. Utilisateurs, sièges et administrateurs 7
Article 8. Prix et facturation 8
Article 9. Paiement, retard et incident de paiement 8
Article 10. Durée, renouvellement et changement de formule 9
Article 11. Résiliation 9
Article 12. Suspension 10
Article 13. Fin de l'abonnement, export et réversibilité 10
Article 14. Obligations du Client et usage acceptable 10
Article 15. Protection des données personnelles 11
Article 16. Confidentialité et cloisonnement des données 11
Article 17. Sécurité 12
Article 18. Propriété intellectuelle 12
Article 19. Responsabilité 13
Article 20. Support et niveau de service 13
Article 21. Évolution du Service, des sources et des CGV 14
Article 22. Offres expertes 14
Article 23. Force majeure 14
Article 24. Références commerciales 14
Article 25. Dispositions générales 14
Article 26. Droit applicable et litiges 15
Annexe 1. Sources et autorités suivies 16
Annexe 2. Accord de sous-traitance (article 28 du RGPD) 19
Annexe 3. Tarifs en vigueur 22
Historique du document 23

Préambule

AVADA-CONSULT, nom d'usage AVADA Consult, est une société à responsabilité limitée au capital de 69 440 €, dont le siège social est situé 205 Chemin du Mont, 69530 Orliénas, France. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 939 166 971 (SIRET du siège : 939 166 971 00019 ; code APE 7022Z). Son numéro de TVA intracommunautaire est FR28939166971. Elle est représentée par Rémy Moulin, gérant.

Contact : contact@avada-consult.fr ; +33 6 84 09 05 87.

AVADA Consult exerce une activité de conseil en affaires réglementaires et qualité pour les fabricants de dispositifs médicaux. Sous la marque RADAR, elle propose un service de veille réglementaire. RADAR Autonome est l'offre en libre-service de ce service : le Client consulte la veille dans un outil en ligne, reçoit un tri selon le profil de ses dispositifs, enregistre ses propres décisions et génère ses rapports de veille.

Le service s'adresse exclusivement aux professionnels. Il n'est pas proposé aux consommateurs.

Article 1. Définitions

Dans les présentes conditions générales, les termes suivants, employés avec une majuscule, ont le sens indiqué ci-dessous, au singulier comme au pluriel.

Terme	Définition
Abonnement	Le contrat à titre onéreux conclu entre AVADA Consult et le Client pour RADAR Autonome, selon la Formule choisie
Administrateur	Utilisateur qui dispose de tous les droits sur l'Organisation, y compris l'Abonnement, la facturation, les Sièges, les Utilisateurs et le Profil
CGV	Les présentes conditions générales de vente et leurs annexes
Client	La personne morale, ou la personne physique agissant à des fins professionnelles, qui s'inscrit à l'Essai ou souscrit l'Abonnement
Données du Client	Les informations saisies ou produites par le Client dans l'Outil : Profil, Registre de veille, décisions et justifications, Rapports, logo, paramètres
Essai	La période gratuite de trente (30) jours prévue à l'article 3
Fiche	La description en français d'un Texte officiel, établie par AVADA Consult : titre, résumé, portée, dates, lien vers le texte d'origine
Formule	Mensuelle ou annuelle
Membre	Utilisateur invité par un Administrateur, qui peut lire la veille, décider sur le Registre de veille et générer des Rapports, sans accès à l'Abonnement ni à la gestion des Utilisateurs
Offres expertes	Les offres RADAR Essentiel, RADAR Multi-marchés et RADAR Sur mesure, souscrites par contrat séparé (article 22)
Organisation	L'espace du Client dans l'Outil, auquel sont rattachés son Profil, son Registre de veille, ses Rapports et ses Utilisateurs
Outil	L'application en ligne RADAR, accessible à l'adresse app.avada-consult.fr
Période	La durée couverte par un paiement : un mois en Formule mensuelle, un an en Formule annuelle
Prestataire de paiement	Selon le moyen de paiement choisi par le Client : Stripe pour la carte bancaire, GoCardless pour le prélèvement SEPA. Chacun encaisse les paiements pour le compte d'AVADA Consult
Profil	Les informations déclarées par le Client sur son organisation et sur chacun de ses dispositifs (type, classes, caractéristiques, marchés, rôles, normes). Le Profil est versionné
Rapport	Le rapport de veille au format Word généré par un Utilisateur dans l'Outil pour une période choisie
Registre de veille	L'enregistrement, dans l'Outil, des décisions du Client sur chaque Fiche, avec leur historique
Service	RADAR Autonome, tel que décrit à l'article 4

Terme	Définition
Siège	Le droit d'accès d'un Utilisateur nommé, ou d'une invitation en attente
Sources suivies	Les autorités et organismes dont les publications sont suivies par AVADA Consult, listés à l'annexe 1
Texte officiel	Un texte réglementaire ou normatif publié par une Source suivie
Tri	Le classement automatique des Fiches selon le Profil, présenté dans la page « Pour vous » en trois blocs : « Vous concerne », « Textes généraux » et « Hors profil »
Utilisateur	Toute personne physique nommée qui accède à l'Outil au titre de l'Organisation, Administrateur ou Membre
Jour ouvré	Du lundi au vendredi, hors jours fériés en France métropolitaine

Article 2. Objet, champ d'application et documents contractuels

2.1 Objet. Les CGV fixent les conditions dans lesquelles AVADA Consult fournit RADAR Autonome au Client, pendant l'Essai puis pendant l'Abonnement.

2.2 Clients professionnels. Le Client déclare agir à des fins professionnelles, dans le cadre de son activité dans le secteur des dispositifs médicaux ou des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. Les dispositions du Code de la consommation, y compris le droit de rétractation, ne s'appliquent pas.

2.3 Acceptation. L'inscription à l'Essai suppose l'acceptation des CGV, par une case à cocher qui renvoie à la version en vigueur au format PDF. La personne qui accepte déclare avoir le pouvoir d'engager le Client. L'Outil enregistre la version acceptée, la date, l'heure, le compte et l'adresse IP. Les CGV acceptées à l'inscription s'appliquent à l'Abonnement souscrit ensuite, sous réserve de l'article 21.

2.4 Documents contractuels. Le contrat entre AVADA Consult et le Client est formé des documents suivants. En cas de contradiction, le document de rang supérieur prévaut :

1. les conditions particulières écrites signées par AVADA Consult, s'il en existe ;
2. l'annexe 2 (accord de sous-traitance), pour tout ce qui touche aux données personnelles traitées pour le compte du Client ;
3. les articles des CGV ;
4. l'annexe 3 (tarifs en vigueur) ;
5. l'annexe 1 (sources et autorités suivies) ;
6. le récapitulatif de souscription affiché dans l'Outil (Formule, nombre de Sièges, montant).

2.5 Exclusion des conditions du Client. Les conditions générales d'achat du Client ne s'appliquent pas, même si elles figurent sur un bon de commande ou sont jointes à une facture. Une référence de bon de commande peut être renseignée dans l'Outil : elle figure sur la facture et ne modifie pas les CGV.

Article 3. Inscription, compte et essai gratuit

3.1 Inscription. L'inscription se fait en ligne, depuis la page de l'offre sur le site avada-consult.fr. Le formulaire demande le prénom, le nom, l'adresse e-mail professionnelle, un mot de passe, la raison sociale et le pays du Client. Le compte n'est actif qu'après confirmation de l'adresse e-mail par le lien reçu.

3.2 Exactitude. Le Client fournit des informations exactes et les tient à jour. AVADA Consult peut refuser ou clôturer une inscription manifestement inexacte, ou faite par une personne qui n'agit pas à des fins professionnelles.

3.3 Essai. L'inscription ouvre un Essai gratuit de trente (30) jours. Aucun moyen de paiement n'est demandé. Pendant l'Essai, toutes les fonctions de l'Outil sont accessibles, y compris le Registre de veille et les Rapports, avec trois (3) Sièges. Aucun Siège supplémentaire ne peut être acheté pendant l'Essai : le Client qui en a besoin peut souscrire l'Abonnement avant la fin de l'Essai.

3.4 Fin de l'Essai. Le Client est prévenu par e-mail sept (7) jours et un (1) jour avant la fin de l'Essai. À la fin de l'Essai sans souscription, l'Organisation passe en lecture seule : le Registre de veille commencé est conservé, mais aucune décision ni aucun Rapport ne peut plus être produit. Quatre-vingt-dix (90) jours plus tard, sans souscription, les Données du Client sont supprimées, après un e-mail de rappel trente (30) jours avant. Une souscription pendant ces quatre-vingt-dix jours rétablit l'accès complet, avec toutes les données.

3.5 Un essai par client. AVADA Consult peut refuser un nouvel Essai à un Client qui en a déjà bénéficié, et peut à sa discrétion prolonger un Essai.

3.6 Comptes nominatifs. Chaque compte est personnel et nominatif. Un compte ne peut pas être partagé entre plusieurs personnes : le Registre de veille trace l'auteur de chaque décision, et cette traçabilité en fait la valeur de preuve.

3.7 Identifiants. Le Client veille à ce que chaque Utilisateur garde ses identifiants confidentiels. AVADA Consult recommande d'activer la double authentification proposée par l'Outil. Toute action faite avec les identifiants d'un Utilisateur est réputée faite par lui. Le Client signale sans délai à AVADA Consult toute utilisation non autorisée qu'il constate.

Article 4. Description du Service

4.1 Contenu. RADAR Autonome comprend, pendant l'Essai puis pendant l'Abonnement :

- **la veille** : les Fiches des Textes officiels publiés par les Sources suivies en Union européenne, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse, résumés en français, ainsi que celles des autres marchés listés à l'annexe 1 ;
- **le Profil**, établi à l'inscription par un dialogue guidé ou par un formulaire, pour l'organisation et pour chaque dispositif, sans limite de nombre de dispositifs ;
- **le Tri** des Fiches selon le Profil, avec la raison de chaque classement ;
- **le Registre de veille** : une décision par Fiche, éventuellement déclinée par dispositif, avec responsable, échéance, justification et historique ;
- **les Rapports** de veille au format Word, sur une période et des dispositifs choisis, archivés, numérotés et non modifiables ;
- **les alertes et rappels par e-mail** : récapitulatif hebdomadaire, alerte en cas d'échéance proche, rappel de rapport selon le rythme déclaré dans le Profil ;
- **la gestion de l'équipe** : trois (3) Sièges inclus, Sièges supplémentaires payants (article 7) ;
- **l'export complet** des Données du Client, à tout moment (article 13).

4.2 Fiches. Chaque Fiche est rédigée à partir du Texte officiel, jamais à partir d'un résumé tiers. Elle est descriptive : ce que dit le texte, à qui il s'adresse, ses dates. Elle n'affirme aucun impact sur les dispositifs ou les documents du Client. Elle renvoie au Texte officiel. Une Fiche peut être corrigée après sa publication ; elle garde alors son identifiant, la modification est historisée, et les Organisations qui ont déjà décidé sur cette Fiche voient la mention « Fiche mise à jour ».

4.3 Tri. Le Tri est calculé par des règles fixes, sans intelligence artificielle, à partir des caractéristiques de chaque Fiche et du Profil. Son principe directeur est qu'en cas de doute, un texte remonte. Les réponses « Je ne sais pas » élargissent le Tri. Les règles du Tri sont décrites dans l'Outil. Une relecture par l'intelligence artificielle peut ensuite déplacer un texte de « Vous concerne » vers « Textes généraux », dans les limites de l'article 6.5 ; elle ne retire jamais un texte du Tri.

4.4 Rapports. Chaque Rapport est daté, numéroté, archivé et non modifiable ; son empreinte numérique est conservée. Il présente notamment les textes de la période, les décisions du Client, les textes non tranchés, les échéances à venir, le décompte des textes examinés, retenus et écartés par le Tri, et la liste des textes écartés avec la raison. Si une décision change après la génération d'un Rapport, c'est le Rapport suivant qui le montre.

4.5 Antériorité. L'Outil peut contenir des Fiches sur des textes publiés avant l'inscription du Client, signalées comme telles. Elles sont triées et décidables comme les autres, sans être présentées comme nouvelles.

4.6 Langue. L'Outil, les Fiches et les Rapports sont en français.

4.7 Accès. L'Outil est accessible par un navigateur internet récent, sur ordinateur et, pour la lecture et la décision, sur mobile. Le Client fait son affaire de son équipement et de sa connexion.

Article 5. Limites du Service et rôle du Client

5.1 Le Client décide. Le Tri est une présélection indicative, motivée par le Profil. Il ne constitue ni un avis juridique, ni un conseil réglementaire, ni une analyse d'applicabilité. La décision d'appliquer ou non un texte appartient au Client seul, et c'est elle qui figure dans son Registre de veille. Un Rapport décrit les décisions du Client ; AVADA Consult n'en garantit pas l'applicabilité.

5.2 Pas d'analyse d'impact. RADAR Autonome n'analyse pas les documents du Client. Le Client ne peut pas en déposer dans l'Outil. L'analyse de ce qu'un texte change dans la documentation du Client relève des Offres expertes ou d'une prestation de conseil séparée.

5.3 Le Tri dépend du Profil. Le Tri n'est juste que si le Profil est exact, complet et à jour. Le Client déclare lui-même la classe de chaque dispositif, marché par marché ; l'Outil ne la propose jamais. Le Client met à jour son Profil à chaque changement de dispositif, de classe, de marché, de rôle ou de norme appliquée. Tant que l'étage « Organisation » du Profil n'est pas complété, des valeurs par défaut s'appliquent, qui font remonter plus de textes et jamais moins.

5.4 Sources suivies, pas d'exhaustivité. AVADA Consult couvre les Textes officiels publiés par les Sources suivies listées à l'annexe 1, et accessibles pendant la période considérée. Elle ne garantit pas l'exhaustivité de la veille, ni la détection de tout texte publié dans le monde. Les textes portant sur un produit ou un fabricant nommé (rappels de lot, avis de sécurité visant un produit, décisions de remboursement produit par produit) ne sont pas fichés : la surveillance après commercialisation et la matériovigilance du Client ne reposent pas sur RADAR.

5.5 Disponibilité des sources. Les Sources suivies sont des sites tiers sur lesquels AVADA Consult n'a aucune maîtrise. Une source peut être temporairement injoignable, bloquer la lecture automatisée, changer d'adresse ou cesser de publier. AVADA Consult traite alors la source comme « en échec » et reprend sa lecture dès que possible, sans que ce retard engage sa responsabilité.

5.6 Le Texte officiel fait foi. En cas de divergence entre une Fiche et le Texte officiel, le Texte officiel prévaut. Le Client se reporte au Texte officiel avant toute décision qui l'engage.

5.7 Normes. AVADA Consult signale la publication et le contenu public des normes. Elle ne fournit pas le texte des normes, que le Client acquiert auprès des organismes de normalisation.

5.8 Rôle réglementaire. AVADA Consult n'est ni fabricant, ni mandataire, ni importateur, ni distributeur de dispositifs médicaux. Le Client reste seul responsable de la conformité de ses dispositifs, de sa veille réglementaire, de ses décisions et de sa documentation.

5.9 Outil utilisé dans le système qualité du Client. Si le Client tient son Registre de veille dans l'Outil, l'Outil devient un logiciel utilisé dans son système de management de la qualité, au sens de l'ISO 13485:2016 §4.1.6. Sa validation incombe au Client, proportionnée au risque. AVADA Consult remet sur demande la description de l'usage prévu, les règles du Tri et ses critères d'acceptation. L'Outil ne comporte pas de signature électronique et AVADA Consult ne revendique pas de conformité au 21 CFR Part 11 : les Rapports portent un bloc « Établi par / Approuvé par » à signer dans le système qualité du Client.

5.10 Hors domaine. Le Service ne couvre pas les médicaments, les produits biologiques hors dispositifs, l'alimentaire ni les cosmétiques.

Article 6. Usage de l'intelligence artificielle

6.1 Où l'IA intervient. AVADA Consult utilise un service d'intelligence artificielle (Claude, édité par Anthropic) :

- pour détecter les Textes officiels et rédiger les Fiches, sous le contrôle d'AVADA Consult (contrôle automatique de chaque Fiche, relecture des Fiches de confiance moyenne, contrôle mensuel par échantillon) ;

- à l'inscription, pour proposer, à partir de la description du dispositif écrite par l'Utilisateur, des caractéristiques factuelles (logiciel, stérile, implantable, par exemple), que l'Utilisateur confirme ou corrige une par une ;
- pour relire chaque jour ouvré les textes que le Tri a placés dans « Vous concerne » (article 6.5).

6.2 Où l'IA n'intervient pas. L'IA ne propose jamais de classe. Elle ne calcule pas le Tri, qui reste fait par les règles de l'article 4.3 ; sa seule action sur le Tri est la relecture de l'article 6.5. Elle n'intervient ni dans les décisions du Registre de veille, ni dans les Rapports.

6.3 Données envoyées à l'IA. Sont envoyés au service d'IA : la description du dispositif saisie à l'inscription ; et, pour la relecture de l'article 6.5, son Profil (caractéristiques, classes, marchés, rôles, domaines et normes déclarés, description de chaque dispositif) avec les Fiches à relire. L'Organisation y est désignée par un numéro, sans sa raison sociale. Aucun document, aucune donnée de compte (nom, adresse e-mail), aucune donnée du Registre de veille ni aucun Rapport n'est transmis. Le Client s'abstient d'inclure dans cette description des données personnelles ou des informations qu'il ne souhaite pas transmettre. Un formulaire sans IA est disponible à tout moment, et il est utilisé automatiquement si le service d'IA ne répond pas.

6.4 Entraînement des modèles et conservation. Les contenus envoyés au service d'IA ne servent pas à l'entraînement des modèles. À l'inscription, la proposition de caractéristiques passe par l'API d'Anthropic, sous ses conditions commerciales. La relecture de l'article 6.5 est réalisée par AVADA Consult avec Claude Code, sur le compte Anthropic d'AVADA Consult, dont l'utilisation des contenus pour l'entraînement est désactivée ; Anthropic conserve alors ces contenus trente (30) jours en règle générale, selon ses conditions en vigueur. Les fichiers de travail de la relecture sont conservés sur le poste d'AVADA Consult trente (30) jours au plus, puis supprimés ; le résultat de chaque relecture est conservé dans l'Outil. Les conditions d'Anthropic en vigueur sont archivées par AVADA Consult et communiquées sur demande.

6.5 Relecture du Tri par l'IA. Cette relecture fait partie du Service. Elle s'applique à toute Organisation de l'offre RADAR Autonome dès l'acceptation des présentes CGV, sans autre démarche. Le Client qui ne souhaite pas transmettre une information au service d'IA s'abstient de l'inclure dans la description de ses dispositifs (article 6.3).

Chaque jour ouvré, l'IA relit, au regard du Profil, les textes que le Tri a placés dans « Vous concerne » et qu'elle n'a pas encore relus pour la version en vigueur du Profil. Elle ne peut faire qu'une chose : déplacer un texte qui vise manifestement d'autres dispositifs vers « Textes généraux », avec une phrase qui en donne la raison. Elle ne peut ni masquer un texte, ni le placer « Hors profil », ni faire remonter un texte. En cas de doute, le texte reste dans « Vous concerne ». Chaque déplacement est affiché sur la Fiche, avec la raison donnée par les règles du Tri, la phrase de l'IA, sa date et le modèle utilisé. Un nouveau Profil validé est relu de nouveau.

La relecture est une aide au classement. Elle ne vaut pas analyse d'applicabilité ou d'impact, et ne modifie pas les obligations du Client décrites à l'article 5. Elle concerne l'offre RADAR Autonome ; dans les offres expertes, le Tri est validé par AVADA Consult.

Article 7. Utilisateurs, sièges et administrateurs

7.1 Sièges. L'Abonnement comprend trois (3) Sièges. Un Siège correspond à un Utilisateur actif nommé. Il est occupé dès l'envoi d'une invitation, valable sept (7) jours, et libéré si l'invitation expire.

7.2 Sièges supplémentaires. L'Administrateur peut acheter des Sièges supplémentaires au prix de l'annexe 3, après confirmation dans l'Outil. Le montant dû pour le reste de la Période en cours, calculé au prorata, est indiqué dans l'Outil avant la confirmation, puis payé aussitôt par le moyen de paiement de l'Abonnement. Le retrait d'un Siège acheté prend effet à la fin de la Période en cours, sans remboursement.

7.3 Réattribution. Retirer un Utilisateur libère son Siège, réattribuable aussitôt à une autre personne sans frais. Les décisions passées de l'Utilisateur retiré restent attribuées à son nom dans le Registre de veille.

7.4 Administrateurs. Une Organisation a toujours au moins un Administrateur, et peut en avoir plusieurs. AVADA Consult recommande d'en nommer deux. Le dernier Administrateur ne peut ni se retirer ce rôle, ni être supprimé, sans avoir nommé un remplaçant.

7.5 Départ de l'Administrateur. Si le seul Administrateur a quitté le Client sans remplaçant, un Membre peut demander à devenir Administrateur depuis l'Outil. AVADA Consult vérifie la demande (adresse e-mail du même

domaine que l'Organisation, ou confirmation écrite de la direction du Client) avant de la valider. L'ancien Administrateur en est informé par e-mail lorsque son adresse fonctionne encore. L'opération est journalisée.

7.6 Responsabilité du Client. Le Client répond des actes de ses Utilisateurs et veille à ce qu'ils respectent les CGV.

7.7 Périmètre d'une Organisation. Un Abonnement couvre une seule entité juridique, celle qui figure dans les informations de facturation. Une société d'un même groupe, ou un consultant qui souhaite suivre plusieurs fabricants pour leur compte, souscrit une Organisation par entité ou s'adresse à AVADA Consult pour une offre Sur mesure.

Article 8. Prix et facturation

8.1 Prix. Les prix sont ceux de l'annexe 3, en euros et hors taxes, en vigueur au jour de la souscription. RADAR Autonome est proposé en Formule mensuelle (150 € HT par mois) ou annuelle (1 620 € HT par an), avec trois Sièges inclus et un nombre de dispositifs non limité.

8.2 Paiement d'avance. L'Abonnement est payable d'avance, au début de chaque Période, par paiement récurrent automatique.

8.3 Encaissement et facture. Les paiements sont encaissés par le Prestataire de paiement pour le compte d'AVADA Consult. Le Prestataire de paiement adresse au Client un reçu pour chaque paiement par carte bancaire, et un avis avant chaque prélèvement SEPA, avec son montant et sa date. La facture est émise par AVADA Consult, sous sa propre numérotation, après chaque paiement. Elle est adressée à l'e-mail de facturation renseigné dans l'Outil, et reprend la raison sociale, l'adresse, le numéro SIREN ou le numéro de TVA, et la référence de bon de commande éventuellement indiqués par le Client. Elle est établie selon les formats imposés par la réglementation en vigueur, y compris la facturation électronique lorsqu'elle s'applique.

8.4 TVA. Le montant de TVA dépend de l'établissement du Client :

Établissement du Client	Traitement
France	TVA française au taux en vigueur (20 % à la date des CGV)
Autre État membre de l'Union européenne, avec un numéro de TVA intracommunautaire valide	Facture hors taxe, TVA due par le Client (autoliquidation, article 196 de la directive 2006/112/CE ; article 283-2 du Code général des impôts)
Autre État membre de l'Union européenne, sans numéro de TVA valide	Le numéro de TVA intracommunautaire est demandé à la souscription. À défaut de numéro valide, la TVA française est appliquée
Hors Union européenne	Facture hors taxe, TVA non applicable (article 259-1 du Code général des impôts) ; le Client acquitte, le cas échéant, les taxes de son pays

Le numéro de TVA intracommunautaire est vérifié dans le système VIES de la Commission européenne. Le Client informe AVADA Consult de tout changement de son établissement ou de son numéro de TVA. Un changement du taux légal de TVA s'applique de plein droit.

8.5 Escompte. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

8.6 Évolution des prix. AVADA Consult peut modifier ses prix. Le nouveau prix est notifié à l'Administrateur et à l'e-mail de facturation au moins soixante (60) jours avant son application. En Formule mensuelle, il s'applique à la première Période qui commence après ce délai. En Formule annuelle, il s'applique au renouvellement suivant ce délai. Le Client qui refuse le nouveau prix résilie avant son application, selon l'article 11.

Article 9. Paiement, retard et incident de paiement

9.1 Moyens de paiement. Le paiement se fait par carte bancaire, auprès de Stripe, ou par prélèvement SEPA, auprès de GoCardless, sur une page sécurisée du Prestataire de paiement. Pour le prélèvement SEPA, le Client signe un mandat de prélèvement ; la page de signature indique la formule et le montant prélevé à chaque échéance. Les données de carte ou de compte bancaire sont saisies chez le Prestataire de paiement et ne transitent pas par

l'Outil. Le Client autorise les paiements récurrents correspondant à son Abonnement, à ses Sièges et aux options souscrites, ainsi que les paiements au prorata de l'article 7.2. Il peut changer de carte bancaire à tout moment depuis l'Outil ; pour changer de compte bancaire ou de moyen de paiement, il écrit à AVADA Consult, sans interruption de son accès.

9.2 Incident de paiement. En cas d'échec d'un paiement (carte refusée ou expirée, prélèvement rejeté, mandat révoqué), l'Administrateur est prévenu par e-mail. Pour la carte bancaire, le paiement est représenté automatiquement pendant une période de relance de quinze (15) jours au plus. Pour le prélèvement SEPA, AVADA Consult contacte l'Administrateur et présente de nouveau le prélèvement, ou convient avec lui d'un autre moyen de paiement, dans un délai de régularisation de quinze (15) jours au plus. L'accès est maintenu pendant ce délai. Le Client peut régulariser à tout moment en mettant à jour son moyen de paiement.

9.3 Arrêt après échec des relances. Si la dernière relance échoue, ou si le délai de régularisation expire sans paiement, l'Abonnement prend fin et l'Organisation passe en lecture seule, dans les conditions de l'article 13. Les sommes dues pour la Période commencée restent exigibles.

9.4 Pénalités de retard. Toute somme non payée à son échéance porte de plein droit, sans rappel préalable, des pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros (40 €) est due de plein droit pour chaque facture payée en retard (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce). Si les frais de recouvrement exposés dépassent ce montant, AVADA Consult peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

9.5 Contestation. Toute contestation d'une facture est adressée par écrit à AVADA Consult dans les trente (30) jours de son émission. Elle ne suspend pas le paiement des sommes non contestées.

Article 10. Durée, renouvellement et changement de formule

10.1 Prise d'effet. L'Abonnement prend effet au premier paiement réussi par carte bancaire ou, pour le prélèvement SEPA, à la signature du mandat. Le premier prélèvement intervient alors dans les jours ouvrés qui suivent ; s'il est rejeté, l'article 9.2 s'applique. Les données de l'Essai sont conservées.

10.2 Formule mensuelle. L'Abonnement mensuel est sans engagement. Il se renouvelle automatiquement chaque mois, à la date anniversaire de la souscription, jusqu'à sa résiliation.

10.3 Formule annuelle. L'Abonnement annuel engage le Client pour douze (12) mois. Il se renouvelle automatiquement par périodes de douze mois, sauf résiliation avant la date de renouvellement. Un e-mail de rappel est adressé à l'Administrateur trente (30) jours avant chaque renouvellement. La page Abonnement de l'Outil indique en permanence la date de renouvellement et la date limite de résiliation. Le Client peut résilier jusqu'à la veille de la date de renouvellement, sans autre préavis.

10.4 Changement de formule. Le Client peut passer de la Formule mensuelle à la Formule annuelle à tout moment : le changement prend effet immédiatement, et la part non courue de la Période mensuelle en cours est déduite au prorata. Le passage de la Formule annuelle à la Formule mensuelle prend effet à la date de renouvellement seulement.

10.5 Passage à une Offre experte. Le Client peut souscrire une Offre experte à tout moment, par contrat séparé (article 22). Ses Données du Client sont conservées dans l'Outil. La part non courue de la Période RADAR Autonome déjà payée est déduite, au prorata, de la première facture de l'Offre experte.

Article 11. Résiliation

11.1 Résiliation par le Client. L'Administrateur résilie l'Abonnement en libre-service, sans justification, depuis la page Abonnement de l'Outil, après une confirmation, ou, pour la carte bancaire, depuis le portail du Prestataire de paiement. La résiliation prend effet à la fin de la Période en cours : fin du mois payé en Formule mensuelle, fin de l'année payée en Formule annuelle. Les paiements récurrents s'arrêtent automatiquement à cette date, sans autre démarche du Client. Une confirmation est adressée par e-mail.

11.2 Annulation de la résiliation. Tant que la Période n'est pas terminée, l'Administrateur peut annuler sa résiliation depuis l'Outil.

11.3 Pas de remboursement. Une Période commencée est due en entier. La résiliation ne donne lieu à aucun remboursement au prorata, sauf dans les cas prévus aux articles 11.5, 21 et 23.

11.4 Résiliation pour manquement. En cas de manquement grave d'une partie à ses obligations, non réparé trente (30) jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier l'Abonnement de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts.

11.5 Arrêt de l'offre. AVADA Consult peut cesser de commercialiser RADAR Autonome et mettre fin aux Abonnements en cours, moyennant un préavis de trois (3) mois, avec remboursement au prorata de la Période annuelle non courue, notifié à l'Administrateur. Les dispositions de l'article 13 sur l'export et la lecture seule s'appliquent.

Article 12. Suspension

12.1 Cas de suspension. AVADA Consult peut suspendre tout ou partie de l'accès à l'Outil, pour un Utilisateur ou pour l'Organisation :

- en cas d'atteinte, ou de risque sérieux d'atteinte, à la sécurité de l'Outil ou des données d'autres clients ;
- en cas d'usage contraire à l'article 14 ;
- sur injonction d'une autorité ;
- en cas d'incident de paiement non régularisé, dans les conditions de l'article 9.

12.2 Information. AVADA Consult informe l'Administrateur de la suspension et de sa cause, au préalable lorsque l'urgence ne l'interdit pas, et sinon sans délai. La suspension est levée dès que sa cause a disparu.

12.3 Données conservées. Une suspension ne supprime aucune donnée. Le Client garde la possibilité d'exporter ses données, sauf si la suspension résulte d'une atteinte à la sécurité qui l'interdit le temps de la traiter.

Article 13. Fin de l'abonnement, export et réversibilité

13.1 Export à tout moment. Pendant l'Essai, l'Abonnement et la période de lecture seule, un Administrateur peut télécharger à tout moment un export complet : une archive ZIP qui contient le Registre de veille au format Excel, avec son historique, tous les Rapports archivés au format Word, et le Profil. Cet export est gratuit et ne suppose aucune intervention d'AVADA Consult.

13.2 Lecture seule. À la fin de l'Abonnement, quelle qu'en soit la cause, l'Organisation passe en lecture seule pendant quatre-vingt-dix (90) jours. Le Client peut consulter ses données et les exporter, mais ne peut plus décider ni générer de Rapport.

13.3 Réabonnement. Une souscription pendant ces quatre-vingt-dix jours rétablit l'accès complet, avec toutes les données.

13.4 Suppression. Un e-mail de rappel est adressé à l'Administrateur trente (30) jours avant la fin de la lecture seule. À son terme, les Données du Client sont supprimées de façon définitive. Les copies présentes dans les sauvegardes disparaissent au fil de leur rotation, au plus tard trente (30) jours après. AVADA Consult conserve seulement les données de facturation que la loi l'oblige à conserver, et une trace minimale de la suppression (l'Organisation, la date, l'auteur).

13.5 Documents acquis. Les Rapports et les exports téléchargés par le Client lui restent acquis après la fin de l'Abonnement, dans les conditions de l'article 18.

Article 14. Obligations du Client et usage acceptable

Le Client s'engage, pour lui-même et ses Utilisateurs, à :

- utiliser le Service pour ses besoins professionnels internes, conformément aux CGV et à la loi ;
- déclarer un Profil exact et le tenir à jour (article 5.3) ;

- ne pas partager de compte, ni céder ou prêter un accès à un tiers ;
- ne pas revendre, diffuser ni mettre à disposition de tiers la veille, les Fiches ou l'accès à l'Outil, hors les cas autorisés à l'article 18 ;
- ne pas extraire de façon systématique le contenu de l'Outil, notamment par des robots ou des scripts, hors l'export prévu à l'article 13 ;
- ne pas tenter d'accéder aux données d'une autre Organisation, ni de contourner les mesures de sécurité, ni de mener un test d'intrusion sans l'accord écrit préalable d'AVADA Consult ;
- ne pas décompiler l'Outil, sauf dans les limites permises par la loi ;
- ne saisir dans l'Outil aucune donnée de santé, aucune donnée de patient, ni aucune donnée personnelle autre que celles nécessaires au Registre de veille (noms des Utilisateurs et des responsables désignés) ;
- signaler sans délai à AVADA Consult toute faille, erreur de Fiche ou texte manqué qu'il constate.

Article 15. Protection des données personnelles

15.1 Deux rôles. AVADA Consult intervient à deux titres au sens du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) :

Traitement	Rôle d'AVADA Consult
Comptes des Utilisateurs (identité, e-mail, rôle, connexions, double authentification), acceptation des CGV, facturation, journaux techniques, relation commerciale	Responsable de traitement
Registre de veille et Rapports du Client, y compris les noms des Utilisateurs et des responsables qui y figurent	Sous-traitant, pour le compte du Client, dans les conditions de l'annexe 2

15.2 Responsable de traitement. Pour les traitements dont elle est responsable, AVADA Consult informe les Utilisateurs dans sa politique de confidentialité, accessible depuis l'Outil et le site avada-consult.fr. Les journaux techniques sont conservés douze (12) mois ; les données de facturation, pendant la durée imposée par la loi. Chaque Utilisateur peut exporter ses données de compte et demander la suppression de son compte depuis ses paramètres, ou écrire à contact@avada-consult.fr.

15.3 Sous-traitant. Pour le Registre de veille et les Rapports, le Client est responsable de traitement. AVADA Consult les traite sur ses seules instructions, dans les conditions de l'annexe 2, qui constitue le contrat prévu à l'article 28 du RGPD. La suppression du compte d'un Utilisateur ne retire pas son nom des décisions passées du Registre de veille : ce registre est l'enregistrement du Client, qui en décide la conservation.

15.4 Information des Utilisateurs. Le Client informe ses Utilisateurs du traitement de leurs données dans l'Outil.

15.5 Pas de données de santé. L'Outil n'est pas conçu pour traiter des données de santé ni des données de patients. Le Client s'interdit d'en saisir.

15.6 Cookies. L'Outil n'utilise que des cookies strictement nécessaires à son fonctionnement (session, sécurité), et aucun outil tiers de mesure d'audience.

Article 16. Confidentialité et cloisonnement des données

16.1 Informations confidentielles. Sont confidentielles les informations qu'une partie reçoit de l'autre dans le cadre du Service et qui ne sont pas publiques, notamment les Données du Client, la description de ses dispositifs, sa stratégie réglementaire et ses échéances. Ne sont pas confidentiels : les Textes officiels, les Fiches, qui ne contiennent aucune information propre au Client, et les informations que la partie qui les reçoit prouve avoir détenues légitimement, reçues d'un tiers non tenu au secret, ou développées de façon indépendante.

16.2 Obligations. Chaque partie n'utilise les informations confidentielles de l'autre que pour l'exécution du contrat, ne les communique qu'aux personnes qui en ont besoin et qui sont tenues à une obligation de confidentialité au moins équivalente, et les protège avec au moins le même soin que ses propres informations confidentielles. Une partie peut divulguer une information confidentielle sur injonction d'une autorité ou d'une juridiction, dans la stricte mesure exigée, après en avoir informé l'autre partie si la loi le permet.

16.3 Cloisonnement. Chaque Organisation est isolée des autres : chaque requête dans l'Outil est filtrée par Organisation, et des tests automatiques vérifient qu'un Utilisateur ne voit jamais les données d'une autre Organisation. AVADA Consult n'utilise jamais les Données d'un Client pour un autre client, et ne les cite jamais auprès d'un autre client.

16.4 Accès de l'équipe AVADA. Les membres de l'équipe AVADA Consult n'accèdent aux Données du Client que pour le fonctionnement du Service, le support demandé par le Client, la sécurité ou le respect d'une obligation légale. Leurs comptes sont protégés par une double authentification obligatoire, et leurs actions sont journalisées.

16.5 Prise de rendez-vous. Lorsqu'un Utilisateur demande un rendez-vous avec l'équipe AVADA Consult depuis l'Outil, le nom de l'Organisation, celui de l'Utilisateur et un résumé du Profil sont transmis à AVADA Consult pour préparer l'échange.

16.6 Données agrégées. AVADA Consult peut utiliser les Profils et les décisions de l'ensemble de ses clients pour mesurer et améliorer le Tri, uniquement sous une forme agrégée et anonymisée qui ne permet d'identifier ni un Client ni un Utilisateur. Ces données ne sont jamais communiquées à un tiers.

16.7 Durée. Les obligations du présent article s'appliquent pendant l'Essai et l'Abonnement, puis pendant cinq (5) ans après leur fin.

Article 17. Sécurité

17.1 Engagement. AVADA Consult met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées au risque pour protéger l'Outil et les Données du Client, décrites à l'annexe 2. Elles comprennent notamment :

- un hébergement sur un serveur situé en France ;
- le chiffrement des échanges (HTTPS sur tout l'Outil) ;
- des mots de passe stockés sous forme hachée, avec une longueur minimale et le refus des mots de passe connus comme compromis, et un blocage temporaire après cinq échecs de connexion ;
- une double authentification proposée à tous les Utilisateurs, obligatoire pour l'équipe AVADA Consult ;
- l'isolation stricte des Organisations (article 16.3) ;
- un journal des actions sensibles et un historique des décisions en ajout seul, jamais modifié ;
- des sauvegardes quotidiennes, chiffrées, conservées hors du serveur pendant trente (30) jours, avec un test de restauration chaque trimestre ;
- une supervision de la disponibilité et des sauvegardes.

17.2 Incident. AVADA Consult informe le Client sans délai de tout incident de sécurité qui touche ses données, et au plus tard dans le délai prévu à l'annexe 2 en cas de violation de données personnelles.

17.3 Part du Client. Le Client protège ses postes, ses accès et les identifiants de ses Utilisateurs, et active la double authentification autant que possible.

Article 18. Propriété intellectuelle

18.1 Droits d'AVADA Consult. L'Outil, son logiciel, son interface, les Fiches, leur base de données, les règles du Tri, la structure des Rapports, les méthodes, la documentation et la marque RADAR appartiennent à AVADA Consult ou font l'objet d'une autorisation d'utilisation à son profit. Ils sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle, y compris par le droit du producteur de bases de données. Les Textes officiels et les normes restent la propriété de leurs auteurs.

18.2 Licence d'usage. Pendant l'Essai et l'Abonnement, AVADA Consult concède au Client un droit personnel, non exclusif et non transférable d'utiliser l'Outil et de consulter les Fiches, par ses Utilisateurs, pour ses besoins internes. Aucun autre droit n'est cédé.

18.3 Données du Client. Le Client reste propriétaire des Données du Client : son Profil, ses décisions, ses justifications, son logo. AVADA Consult ne les utilise que pour fournir le Service au Client.

18.4 Rapports et exports. Le Client peut utiliser, reproduire et communiquer les Rapports, les fiches Word du Registre de veille et les exports pour ses besoins internes, son système qualité, et ses échanges avec ses auditeurs, ses organismes notifiés et les autorités, sans limitation de durée, y compris après la fin de l'Abonnement. Les éléments des Fiches qu'ils reprennent (titre, résumé, référence) peuvent être utilisés dans ce cadre.

18.5 Suggestions. AVADA Consult peut utiliser librement les suggestions d'amélioration que le Client lui transmet, sans contrepartie, et sans jamais faire état d'une information confidentielle du Client.

Article 19. Responsabilité

19.1 Obligation de moyens. AVADA Consult est tenue d'une obligation de moyens. Elle n'est pas responsable des conséquences des décisions du Client, d'un Profil inexact, incomplet ou périmé, de l'absence d'un texte qui n'a pas été publié par une Source suivie ou qui n'y était pas accessible, de l'indisponibilité d'une source tierce, ni du contenu des Textes officiels.

19.2 Dommages exclus. Aucune partie ne répond des dommages indirects, notamment la perte de chiffre d'affaires, de chance, de clientèle ou d'image. AVADA Consult ne répond pas des décisions d'une autorité ou d'un organisme notifié, d'un constat d'audit, d'un retard de mise sur le marché ni d'une mesure corrective sur un dispositif.

19.3 Plafond. La responsabilité d'AVADA Consult, toutes causes confondues, est limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de l'Abonnement pendant les douze (12) mois qui précèdent le fait générateur. Pendant l'Essai, fourni gratuitement, le Service est fourni en l'état, et la responsabilité d'AVADA Consult ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde ou dolosive.

19.4 Exceptions. Les limites du présent article ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni aux dommages dont la loi interdit de limiter la réparation.

19.5 Délai d'action. Toute action en responsabilité contre AVADA Consult doit être engagée dans un délai d'un (1) an à compter du jour où le Client a connu ou aurait dû connaître le fait qui la fonde (article 2254 du Code civil).

19.6 Assurance. AVADA Consult est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF (sociétaire n° 8354513B), pour ses activités de développement informatique et de conseil en systèmes de management de la qualité. Une attestation est remise sur demande.

19.7 Répartition des risques. Le prix de l'Abonnement tient compte de la répartition des risques prévue au présent article, que les parties reconnaissent équilibrée au regard du caractère standard et indicatif du Service.

Article 20. Support et niveau de service

20.1 Support. Le support est assuré par e-mail, à l'adresse contact@avada-consult.fr, en français. AVADA Consult répond sous deux (2) Jours ouvrés. Il s'agit d'un engagement de moyens, sans pénalité : la réponse peut être une première analyse, la résolution pouvant demander plus de temps. Le support porte sur l'usage de l'Outil ; il ne comprend pas de conseil réglementaire sur les dispositifs du Client.

20.2 Réclamations. Toute réclamation sur la qualité du Service (texte manqué, erreur dans une Fiche, retard, confidentialité) est enregistrée le jour de sa réception, fait l'objet d'un accusé de réception sous deux (2) Jours ouvrés et d'une réponse sous dix (10) Jours ouvrés : constat, correction, et mesure prise pour éviter qu'elle se reproduise. Une Fiche erronée est corrigée et signalée comme mise à jour (article 4.2).

20.3 Disponibilité. AVADA Consult met en œuvre les moyens raisonnables pour que l'Outil soit accessible en continu, avec une supervision externe. Elle ne prend pas d'engagement chiffré de disponibilité. Les maintenances programmées sont annoncées dans l'Outil au moins deux (2) Jours ouvrés à l'avance et placées de préférence hors des heures de bureau en France.

20.4 Délais de veille. À titre d'objectif et sans engagement de résultat, AVADA Consult vise une Fiche publiée dans les deux (2) Jours ouvrés qui suivent la publication officielle pour les sources lues chaque jour (valeur médiane), et la lecture des sources hebdomadaires chaque lundi pour la semaine écoulée.

Article 21. Évolution du Service, des sources et des CGV

21.1 Évolution du Service. AVADA Consult peut faire évoluer l'Outil et ses fonctions, notamment pour l'améliorer, le sécuriser ou suivre l'évolution de la réglementation. Une évolution qui modifie les règles du Tri ou le format des Rapports est annoncée dans l'Outil avant son application. La suppression d'une fonction essentielle (Tri, Registre de veille, Rapports, export) est notifiée à l'Administrateur au moins trente (30) jours à l'avance ; le Client en Formule annuelle peut alors résilier, avec remboursement au prorata de la Période non courue.

21.2 Évolution des sources. La liste des Sources suivies peut évoluer. Le retrait d'une source ou d'une zone suivie qui touche le Profil du Client lui est notifié avant son application, sauf si la source a cessé de publier ou est devenue inaccessible, auquel cas le Client en est informé sans délai.

21.3 Évolution des CGV. AVADA Consult peut modifier les CGV. La nouvelle version est notifiée à l'Administrateur au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Le Client qui refuse la nouvelle version peut résilier l'Abonnement avant son entrée en vigueur ; en Formule annuelle, il est alors remboursé au prorata de la Période non courue. Une modification imposée par la loi ou par une autorité, ou qui est sans effet défavorable pour le Client, s'applique dès sa publication. Chaque nouvelle version est acceptée par un Administrateur, d'un clic, à sa première connexion après l'entrée en vigueur ; cette acceptation est enregistrée comme la première.

21.4 Version applicable. La version en vigueur est toujours accessible dans l'Outil, au format PDF, avec son numéro et sa date. L'Outil conserve l'historique des versions acceptées par le Client.

Article 22. Offres expertes

22.1 Contrat séparé. Les Offres expertes (RADAR Essentiel, RADAR Multi-marchés, RADAR Sur mesure) ajoutent à l'Outil un tri d'applicabilité proposé par l'équipe AVADA Consult et, hors de l'Outil, des analyses d'impact sur les documents du Client. Elles sont souscrites par un contrat signé et un accord de confidentialité séparés, qui prévalent sur les CGV pour ce qui les concerne. Les prix indicatifs figurent à l'annexe 3.

22.2 Information dans l'Outil. L'Outil présente les Offres expertes dans des encarts sobres, que l'Utilisateur peut masquer, et propose une prise de rendez-vous avec l'équipe AVADA Consult. Ces informations n'engagent le Client à rien.

22.3 Clients des Offres expertes. Pour l'usage de l'Outil, le contrat d'une Offre experte renvoie aux articles 4, 7 et 12 à 18 des CGV et à leur annexe 2. Pour tout le reste, le contrat de l'Offre experte prévaut sur les CGV.

Article 23. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, notamment une défaillance générale des réseaux de télécommunication ou d'énergie, une cyberattaque d'ampleur que des mesures de sécurité adaptées ne pouvaient empêcher, ou une décision d'une autorité publique. La partie empêchée en informe l'autre sans délai. Les obligations sont suspendues pendant la durée de l'empêchement. Si l'empêchement dure plus de trente (30) jours, chaque partie peut résilier l'Abonnement par écrit, sans indemnité ; le Client en Formule annuelle est alors remboursé au prorata de la Période non courue. L'obligation de payer une somme déjà échue n'est pas suspendue.

Article 24. Références commerciales

AVADA Consult ne cite le nom ou le logo du Client comme référence qu'avec son accord écrit préalable. Cet accord peut être retiré à tout moment, pour l'avenir.

Article 25. Dispositions générales

25.1 Preuve. Les enregistrements de l'Outil (acceptation des CGV, journaux, historique du Registre de veille, Rapports et leur empreinte) et les e-mails échangés font foi entre les parties, sauf preuve contraire.

25.2 Notifications. Les notifications d'AVADA Consult sont adressées par e-mail à l'Administrateur et, pour la facturation, à l'e-mail de facturation, ou affichées dans l'Outil. Celles du Client sont adressées à contact@avada-consult.fr. Les mises en demeure suivent l'article 11.4.

25.3 Cession. Le Client ne peut céder le contrat qu'avec l'accord écrit d'AVADA Consult. AVADA Consult peut le céder à une société qui reprend l'activité RADAR, en informant le Client, qui peut alors résilier dans les conditions de l'article 11.1.

25.4 Indépendance. Les parties agissent en professionnels indépendants. Aucune disposition ne crée de mandat, de société ou de lien de subordination entre elles.

25.5 Intégralité. Les documents de l'article 2.4 expriment l'intégralité de l'accord des parties sur leur objet et remplacent tout échange antérieur.

25.6 Divisibilité. Si une clause est déclarée nulle ou inapplicable, les autres restent en vigueur, et les parties la remplacent par une clause d'effet aussi proche que possible.

25.7 Non-renonciation. Le fait de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir plus tard.

25.8 Langue. Les CGV sont rédigées en français. En cas de traduction, la version française fait foi.

25.9 Survie. Les articles 13, 16, 18, 19, 25 et 26 et l'annexe 2 survivent à la fin de l'Abonnement, pour la durée nécessaire à leur exécution.

Article 26. Droit applicable et litiges

26.1 Droit applicable. Les CGV sont soumises au droit français.

26.2 Règlement amiable. Les parties recherchent une solution amiable à tout différend, par écrit. Elles peuvent, d'un commun accord, recourir à une médiation, qui n'est pas obligatoire entre professionnels.

26.3 Juridiction. À défaut d'accord dans un délai de trente (30) jours à compter de la première réclamation écrite, tout différend relatif à la formation, à l'exécution ou à la fin du contrat est porté devant le tribunal des activités économiques de Lyon, ou la juridiction commerciale qui en tient lieu à la date de la saisine, y compris en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Annexe 1. Sources et autorités suivies

Liste à jour au 26/10/2026. Elle évolue dans les conditions de l'article 21.2. La liste en vigueur est consultable dans l'Outil.

A1.1 Sources suivies en continu

Zone	Source	Fréquence de lecture
Union européenne	Guides du MDCG (groupe de coordination en matière de dispositifs médicaux)	Chaque jour ouvré
Union européenne	Commission européenne, page des mises à jour sur les dispositifs médicaux	Hebdomadaire
Union européenne	Journal officiel de l'Union européenne et EUR-Lex : actes d'exécution, normes harmonisées, rectificatifs. Contrôle manuel, complété par un service tiers de veille réglementaire	Hebdomadaire
Union européenne	Team-NB (association des organismes notifiés)	Hebdomadaire
Union européenne	Lettres d'information des organismes notifiés BSI, TÜV SÜD, DEKRA et G-MED	À réception
France	ANSM ; Légifrance	Hebdomadaire
États-Unis	FDA, Federal Register : guidances, classifications, exemptions, normes reconnues, règles	Chaque jour ouvré
États-Unis	FDA, page des nouveautés du CDRH et base des guidances	Hebdomadaire
Royaume-Uni	MHRA	Hebdomadaire
Suisse	Swissmedic	Hebdomadaire
Normes	ISO, comités techniques TC 194, TC 198, TC 210, TC 212 et TC 215 ; IEC, comité technique TC 62	Hebdomadaire
International	IMDRF, y compris les documents du programme MDSAP	Hebdomadaire
International	OMS, programme dispositifs médicaux	Hebdomadaire

A1.2 Autres marchés suivis

Ces autorités sont lues chaque lundi, sauf mention contraire. Leurs textes ne remontent dans le Tri que pour un dispositif dont le Profil déclare le pays concerné.

Région	Pays	Autorité
Asie-Pacifique	Japon	MHLW, ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales ; PMDA, Pharmaceuticals and Medical Devices Agency
Asie-Pacifique	Corée du Sud	MFDS, Ministry of Food and Drug Safety
Asie-Pacifique	Chine	NMPA, National Medical Products Administration
Asie-Pacifique	Taïwan	TFDA, Taiwan Food and Drug Administration
Asie-Pacifique	Hong Kong	MDD, Medical Device Division du Department of Health
Asie-Pacifique	Inde	CDSCO, Central Drugs Standard Control Organisation
Asie-Pacifique	Australie	TGA, Therapeutic Goods Administration
Asie-Pacifique	Nouvelle-Zélande	Medsafe (lecture mensuelle, la source publiant peu)
Asie-Pacifique	Singapour	HSA, Health Sciences Authority
Asie-Pacifique	Malaisie	MDA, Medical Device Authority (lecture mensuelle, la source publiant peu)
Asie-Pacifique	Thaïlande	Thai FDA, Medical Device Control Division
Asie-Pacifique	Indonésie	Ministère de la Santé, direction générale de la pharmacie et des dispositifs médicaux

Région	Pays	Autorité
Asie-Pacifique	Viêt Nam	Ministère de la Santé, département des infrastructures et équipements médicaux (page de suivi en cours d'identification)
Asie-Pacifique	Philippines	FDA Philippines, CDRRHR
Amériques	Canada	Santé Canada, Direction des produits thérapeutiques
Amériques	Brésil	ANVISA, Agência Nacional de Vigilância Sanitária
Amériques	Mexique	COFEPRIS, Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios
Amériques	Argentine	ANMAT, Administración Nacional de Medicamentos, Alimentos y Tecnología Médica
Amériques	Colombie	INVIMA, Instituto Nacional de Vigilancia de Medicamentos y Alimentos
Amériques	Chili	ISP, Instituto de Salud Pública (page de suivi en cours d'identification)
Moyen-Orient et Afrique	Arabie saoudite	SFDA, Saudi Food and Drug Authority
Moyen-Orient et Afrique	Émirats arabes unis	EDE, Emirates Drug Establishment
Moyen-Orient et Afrique	Israël	AMAR, Medical Device Division du ministère de la Santé
Moyen-Orient et Afrique	Turquie	TİTCK, Türkiye İlaç ve Tıbbi Cihaz Kurumu
Moyen-Orient et Afrique	Égypte	EDA, Egyptian Drug Authority
Moyen-Orient et Afrique	Afrique du Sud	SAHPRA, South African Health Products Regulatory Authority
Europe hors UE	Union économique eurasiatique	Commission économique eurasiatique ; pour la Russie, Roszdravnadzor
Europe hors UE	Ukraine	MOZ, ministère de la Santé

Certaines de ces sources bloquent la lecture automatisée ou sont temporairement injoignables. Elles sont alors lues par d'autres moyens ou signalées « en échec », conformément à l'article 5.5.

A1.3 Pays non listés

Les publications des pays qui ne figurent pas dans les tableaux ci-dessus ne sont pas suivies directement. Un service tiers de veille réglementaire peut signaler certains de leurs textes, sans garantie. Un pays non listé que le Client déclare dans son Profil est enregistré, mais n'a pas d'effet sur le Tri tant qu'il n'est pas suivi ; l'Outil le signale au Client. AVADA Consult étudie l'ajout de ce pays à la liste, sans engagement de délai, et informe le Client de sa décision.

A1.4 Ce qui est fiché, ce qui est écarté

Un service tiers de veille réglementaire sert seulement à détecter des signaux : chaque Fiche est rédigée à partir du Texte officiel.

Sont fichés les textes de portée générale : règlement, acte d'exécution, guide, guidance (projet ou finale), décision de classification, exemption, norme publiée, position commune, alerte de sécurité qui vise une famille de dispositifs.

Sont écartés, avec la raison écrite dans les enregistrements d'AVADA Consult :

Type de publication	Raison
Rappel de lot, information de sécurité sur un produit nommé	Pas de portée générale
Inscription, renouvellement ou radiation au remboursement d'un produit	Décision produit par produit
Réunion, atelier, webinaire, appel à candidatures	Événement, pas un texte

Type de publication	Raison
Collecte d'informations administrative sans changement de fond	Renouvellement administratif
Texte sur le médicament, l'aliment ou le cosmétique	Hors domaine
Changement d'étape d'une norme en projet	Suivi, fiché à la publication de la norme

Annexe 2. Accord de sous-traitance (article 28 du RGPD)

La présente annexe constitue le contrat prévu à l'article 28, paragraphe 3, du règlement (UE) 2016/679 (RGPD) entre le Client, responsable de traitement, et AVADA Consult, sous-traitant. Elle prévaut sur les autres stipulations des CGV pour ce qui touche aux données personnelles traitées pour le compte du Client.

A2.1 Description du traitement

Élément	Description
Objet	Mise à disposition de l'Outil RADAR pour la tenue du Registre de veille du Client et la génération de ses Rapports
Durée	Durée de l'Essai et de l'Abonnement, prolongée de la période de lecture seule de quatre-vingt-dix (90) jours, puis jusqu'à la suppression (article 13)
Nature des opérations	Collecte par saisie des Utilisateurs, enregistrement, organisation, conservation, consultation, historisation, génération de Rapports, export, sauvegarde, suppression
Finalité	Permettre au Client de documenter sa veille réglementaire et d'en apporter la preuve, notamment en audit
Personnes concernées	Utilisateurs du Client ; personnes désignées comme responsables d'une action dans le Registre de veille ; le cas échéant, personnes citées dans un commentaire ou une justification
Catégories de données	Prénom et nom, rattachés aux décisions, réponses, commentaires et Rapports ; dates et heures des décisions ; fonction ou rôle si le Client l'indique ; contenu libre des justifications et commentaires
Données sensibles	Aucune. Le Client s'interdit de saisir des données de santé, des données de patients ou toute autre catégorie particulière de données (article 9 du RGPD)
Lieu du traitement	Serveur de l'Outil situé en France

A2.2 Obligations d'AVADA Consult

AVADA Consult s'engage à :

1. traiter les données uniquement pour la finalité décrite et sur instruction documentée du Client. Les CGV, le paramétrage de l'Outil par le Client et ses demandes écrites constituent ces instructions. Si une instruction lui paraît contraire au RGPD ou au droit de l'Union ou d'un État membre, AVADA Consult en informe immédiatement le Client ;
2. garantir la confidentialité des données, et veiller à ce que les personnes autorisées à les traiter soient tenues à une obligation de confidentialité ;
3. mettre en œuvre les mesures de sécurité de l'article 32 du RGPD décrites au point A2.8 ;
4. ne pas utiliser les données pour son propre compte ni les communiquer à un tiers, hors les sous-traitants ultérieurs du point A2.4 et les cas imposés par la loi ;
5. tenir le registre des catégories d'activités de traitement prévu à l'article 30, paragraphe 2, du RGPD.

A2.3 Obligations du Client

Le Client s'engage à :

1. disposer d'une base légale pour le traitement et informer les personnes concernées ;
2. ne saisir que des données adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au Registre de veille ;
3. respecter les interdictions du point A2.1 sur les données sensibles ;
4. documenter par écrit toute instruction qui s'écarte du fonctionnement standard de l'Outil.

A2.4 Sous-traitants ultérieurs

Autorisation générale. Le Client autorise AVADA Consult à faire appel aux sous-traitants ultérieurs suivants :

Sous-traitant ultérieur	Service	Données concernées	Localisation
OVH SAS, 2 rue Kellermann, 59100 Roubaix, France	Hébergement de l'Outil et stockage des sauvegardes	Toutes les données de l'Outil	France pour le serveur de l'Outil ; Union européenne (centres de données OVH) pour les sauvegardes
Sendinblue SAS (Brevo), France	Envoi des e-mails de l'Outil (alertes, récapitulatifs, rappels)	Adresse e-mail et nom des Utilisateurs, titre des textes signalés	Union européenne
Anthropic	Service d'intelligence artificielle utilisé à l'inscription et pour la relecture du Tri (article 6.5)	Description du dispositif saisie par l'Utilisateur ; Profil de l'Organisation, désignée par un numéro, et Fiches à relire ; sans donnée de compte ni du Registre de veille	États-Unis ; à l'inscription, transfert encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne prévues par les conditions de traitement des données d'Anthropic ; pour la relecture du Tri, aucune donnée de compte : l'Organisation est désignée par un numéro (article 6.4)

Les traitements dont AVADA Consult est responsable (comptes, facturation) font aussi appel aux Prestataires de paiement Stripe et GoCardless, et à la messagerie professionnelle d'AVADA Consult (Microsoft). Ils sont décrits dans la politique de confidentialité. Stripe Payments Europe, Limited et Microsoft Ireland Operations Limited sont établies en Irlande, GoCardless SAS (7 rue de Madrid, 75008 Paris) en France. Pour Stripe et Microsoft, un transfert éventuel hors de l'Union européenne est encadré par le cadre de protection des données UE-États-Unis ou par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.

Changement. AVADA Consult informe le Client de tout ajout ou remplacement d'un sous-traitant ultérieur au moins trente (30) jours avant qu'il ne traite des données. Le Client peut s'y opposer par écrit, de façon motivée, pendant ce délai. Si aucune solution n'est trouvée, le Client peut résilier l'Abonnement sans frais avant l'application du changement ; en Formule annuelle, il est remboursé au prorata de la Période non courue.

Obligations transmises. AVADA Consult impose à chaque sous-traitant ultérieur, par contrat, des obligations de protection des données au moins équivalentes à celles de la présente annexe. Elle reste responsable envers le Client de leur exécution.

A2.5 Transferts hors de l'Union européenne

AVADA Consult ne transfère des données hors de l'Espace économique européen que vers un pays qui bénéficie d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, ou avec des garanties appropriées au sens de l'article 46 du RGPD, notamment les clauses contractuelles types adoptées par la Commission. Elle communique au Client, sur demande, les garanties applicables à chaque transfert.

A2.6 Droits des personnes concernées

AVADA Consult aide le Client, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées. L'export complet (article 13.1) permet de répondre aux demandes d'accès et de portabilité. Si une personne concernée adresse sa demande directement à AVADA Consult, celle-ci la transmet au Client dans les cinq (5) Jours ouvrés, sans y répondre elle-même sauf instruction du Client.

A2.7 Violation de données personnelles

AVADA Consult notifie au Client toute violation de données personnelles dans les quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance, par e-mail à l'Administrateur. La notification contient, dans la mesure où elles sont disponibles, les informations prévues à l'article 33, paragraphe 3, du RGPD : nature de la violation, catégories et nombre approximatif de personnes et d'enregistrements concernés, conséquences probables, mesures prises ou envisagées. Les informations qui ne sont pas disponibles tout de suite sont transmises dès que possible. Il appartient au Client, responsable de traitement, de notifier la violation à l'autorité de contrôle et, le cas échéant, aux personnes concernées.

A2.8 Mesures de sécurité

Thème	Mesure

Thème	Mesure
Hébergement	Serveur privé virtuel dédié à l'Outil, centre de données en France
Chiffrement en transit	HTTPS sur tout l'Outil, avec HSTS ; en-têtes de sécurité ; cookies sécurisés
Authentification	Comptes nominatifs ; mots de passe hachés, longueur minimale, refus des mots de passe compromis ; blocage de quinze (15) minutes après cinq (5) échecs
Double authentification	Proposée à tous les Utilisateurs ; obligatoire pour tous les comptes de l'équipe AVADA Consult
Cloisonnement	Isolation stricte entre Organisations, vérifiée par des tests automatiques
Traçabilité	Journal des connexions, échecs, changements de rôle, décisions, Rapports, exports et actions de l'équipe AVADA Consult ; historique des décisions en ajout seul ; journaux techniques conservés douze (12) mois
Serveur	Pare-feu limité aux accès nécessaires ; administration à distance par clé uniquement ; protection contre les tentatives répétées ; mises à jour de sécurité automatiques
Sauvegardes	Base et Rapports sauvegardés chaque jour, hors du serveur, chiffrés, trente (30) jours d'historique ; restauration testée avant la mise en ligne, puis chaque trimestre
Supervision	Sonde de disponibilité externe ; alerte en cas d'échec du service ou d'une sauvegarde
Secrets	Clés techniques conservées dans la configuration du serveur, jamais dans le code source
Environnement de recette	Séparé de la production, sans données de production

AVADA Consult peut faire évoluer ces mesures, sans en réduire le niveau global de protection.

A2.9 Assistance au Client

AVADA Consult fournit au Client, sur demande et dans la mesure des informations dont elle dispose, l'aide nécessaire à la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et, le cas échéant, à la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

A2.10 Sort des données en fin de contrat

À la fin de l'Abonnement, ou à la fin de l'Essai sans souscription, les données restent accessibles en lecture seule et exportables pendant quatre-vingt-dix (90) jours. Elles sont ensuite supprimées, et leurs copies de sauvegarde disparaissent au plus tard trente (30) jours après, au fil de la rotation des sauvegardes. Le Client peut demander une suppression anticipée par écrit. AVADA Consult remet, sur demande, une attestation de suppression. Elle ne conserve que les données qu'une obligation légale lui impose de garder.

A2.11 Audit

AVADA Consult met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de la présente annexe, notamment son dossier de qualification fournisseur RADAR (RAD-QUAL), et répond par écrit à ses questionnaires. Le Client peut en outre faire réaliser un audit, par lui-même ou par un auditeur indépendant qui n'est pas un concurrent d'AVADA Consult et qui est tenu au secret. L'audit a lieu une fois par an au plus, sauf violation de données, moyennant un préavis de trente (30) jours ; il dure une (1) journée au plus, est réalisé aux frais du Client et ne donne accès à aucune donnée d'un autre client.

A2.12 Contact

Pour toute question relative aux données personnelles : contact@avada-consult.fr. Compte tenu de sa taille et de la nature de ses activités, AVADA Consult n'a pas désigné de délégué à la protection des données.

Annexe 3. Tarifs en vigueur

Tarifs au 26/10/2026, en euros. Les montants toutes taxes comprises sont donnés pour un Client établi en France (TVA à 20 %).

A3.1 RADAR Autonome

Élément	Prix HT	Prix TTC (France)
Essai de trente (30) jours, trois (3) Sièges, toutes fonctions	Gratuit, sans moyen de paiement	Gratuit
Abonnement mensuel, sans engagement, trois (3) Sièges inclus	150 € par mois	180 € par mois
Abonnement annuel, trois (3) Sièges inclus	1 620 € par an	1 944 € par an
Siège supplémentaire, Formule mensuelle	20 € par mois	24 € par mois
Siège supplémentaire, Formule annuelle	216 € par an	259,20 € par an
Nombre de dispositifs dans le Profil	Non limité	Non limité
Export complet des données	Inclus	Inclus
Support par e-mail	Inclus	Inclus

A3.2 Offres expertes, pour information

Souscrites par contrat séparé (article 22). Prix hors taxes.

Offre	Abonnement	Mise en place	Sièges inclus
RADAR Essentiel	600 € par mois	1 500 €	5
RADAR Multi-marchés	900 € par mois	2 000 €	10
RADAR Sur mesure	Sur devis	Sur devis	Selon le devis

Le Siège supplémentaire des Offres expertes est facturé 20 € HT par mois.

Historique du document

Version	Date	Objet
1.0	27/10/2026	Version initiale
1.3	02/11/2026	Prélèvement SEPA par GoCardless et carte bancaire par Stripe (articles 1, 8.3, 9.1 à 9.3, 10.1, annexe 2) ; prorata d'un Siège indiqué avant la confirmation (article 7.2) ; confirmation de la résiliation (article 11.1). Les numéros 1.1 et 1.2 ont servi à des projets retirés du 27/10/2026